Demande de levée de l'immunité de Antonio Di Pietro

2008/2146(IMM) - 22/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 654 voix pour, 11 voix contre et 13 abstentions de ne pas lever l'immunité de M. Antonio Di Pietro (ancien député européen italien).

M. Di Pietro est en effet poursuivi en Italie dans le cadre d’une procédure civile pour diffamation. Suivant l’avis de sa commission des affaires juridiques, le Parlement estime au contraire que M. Di Pietro n’a fait qu’exprimer son opinion sur des sujets d'intérêt général, dans le cadre de son mandat de député européen et que donc son immunité doit être défendue.